



Filière: Etudes Françaises S2 Ahmed Bououd

Cours de lexicographie semestre 2

1 IDENTIFICATION DU MODULE

Intitulé Module	LEXICOGRAPHIE
N° d'ordre	S2 / M2
Département / établissement dont relève le module	Département de Langue et de Littérature Françaises, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Hassan II - Aïn Chock (Casablanca)
Filière dont relève le module	ETUDES FRANÇAISES
Parcours dont fait partie le module	TRONC COMMUN
Nature du module (<i>Outil, Disciplinaire, parcours</i>)	DISCIPLINAIRE
Objectifs du module	<ul style="list-style-type: none">➤ Sensibiliser l'étudiant à l'importance, voire la nécessité de l'utilisation du dictionnaire comme outil de travail et moyen d'auto-perfectionnement de la langue➤ L'amener à lire correctement un article de dictionnaire afin d'en faire un usage adéquat, notamment :<ul style="list-style-type: none">- La recherche de la signification des mots ;- La recherche du sens approprié au contexte ;- La recherche d'informations phonétiques, grammaticales, pragmatiques, etc.,- La vérification de l'orthographe d'un mot ou son emploi correct sur le plan morphosyntaxique ;- L'enrichissement du vocabulaire par la recherche de synonymes et

	d'antonymes.
Pré-requis pédagogiques <i>(indiqué le semestre du (des) modules pré-requis)</i>	BACCALAUREAT

2 SYLLABUS DU MODULE AVEC PLAN DETAILLE DES ENSEIGNEMENTS PAR SEMAINE

2.1. Volume Horaire (le volume horaire du module est de 48h en présentiel. Le volume horaire des travaux dirigés et/ou de travaux pratiques doit représenter 30% au moins du volume horaire du module)

Nature	Volume horaire	%
Cours	24h	50%
TD	24h	50%
TP		
Autres (Travaux de terrain, Projets, Stages, (préciser))		
Travail personnel (préciser)		

2.2. Contenus du module (Fournir une description détaillée des enseignements ou activités pour le module. Indiquer la période prévue pour l'enseignement ou l'activité (Semaine du semestre))

<p>Contenu/</p> <p>Semaine 1 : - Définition de la lexicographie. - Bref historique : glossaire, nomenclature, premiers dictionnaires.</p> <p>Semaine 2 : Typologie des dictionnaires (de langue, étymologique, des synonymes, des antonymes, encyclopédique, bilingue, fonctionnel)</p> <p>Semaine 3 : Exercices pratiques (comparer des articles extraits de différents types de dictionnaires, déterminer le type de dictionnaire et justifier les réponses)</p> <p>Semaine 4 : Exercice (jouer au lexicographe) : les étudiants doivent chercher les différentes informations relatives à des mots d'un texte donné.</p> <p>Semaine 5 : L'article de dictionnaire : l'entrée lexicographique Les différentes informations données par le dictionnaire de langue : l'étymologie, les informations grammaticales, la définition, l'exemple et la citation, les synonymes, les antonymes et les homonymes.</p> <p>Semaine 6 : Les différentes informations données par le dictionnaire de langue (suite) : mots appartenant au même champ associatif, registres de langue, sous entrées</p>

lexicographiques (expressions figées, proverbes), sens fonctionnels, dérivés.

Semaine 7 : Exercices : analyser des articles de dictionnaires de langue et rendre compte des informations qu'ils comportent ; jouer au lexicographe.

Semaine 8 : Exercices (suite)

Semaine 9 : La définition : définition nominale, définition logique, critères de classification des différentes définitions d'un mot polysémique

Semaine 10 : Exercice : étudier différentes définitions extraites de différents articles et déterminer leur particularité.

Semaine 11 : Exercice : Jouer au lexicographe.

Semaine 12 : Méthode de confection du dictionnaire :

- regroupement ou dégroupement des unités appartenant à un même champ dérivationnel.
- polysémie ou homonymie : une seule entrée lexicographique ou plusieurs entrées lexicographiques pour une même unité.

Semaines 13 et 14 : Exercices : comparer différents articles extraits de dictionnaires adoptant des méthodes différentes.

3 MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES (*contrôles continus, contrôle final, exposés, rapports,...*) (indiquer le nombre de contrôles continus)

1 contrôle continu, des exercices en classe et 1 contrôle final

4 BIBLIOGRAPHIE

- DUBOIS, Jean et Claude, *Introduction à la lexicographie, le dictionnaire*, collection Langue et Langage, éd. Larousse, 1971.
- DUBOIS, Jean (et al.), *Dictionnaire du français contemporain*, Librairie Larousse, Paris, 1971
- REY, Alain, *Encyclopédie et dictionnaire*, Que sais-je ? n° 2000, PUF;
- REY, Alain, "La lexicographie française : rétrospectives et prospectives", *Lexique* n°2, pp 11-24.
- ROBERT, Paul (et al.), *Le Petit Robert, Dictionnaire de la langue française*, éd. SNL Le Robert, Paris, 1967 (1^{ère} éd.)

1 –Introduction : linguistique et lexicographie ;

Deux perspectives sur la relation entre forme et sens La perspective onomasiologique :

concept forme1, forme2, forme3...

‘pomme de terre’ *pomme de terre, patate, truffe...*

La perspective sémasiologique :

mot sens1, sens2, sens3, ...

dos ‘partie postérieure du corps’ ‘partie postérieure de la main’ ‘partie postérieure d’un livre’

Lexicologie : branche de la linguistique théorique qui étudie les lexèmes et le lexique.

Lexicographie : lexicologie appliquée à la confection des dictionnaires.

1) la technique de fabrication des dictionnaires

2) la science qui étudie les dictionnaires et leur construction

Aujourd’hui, on parle aussi de dictionnairique. II Tradition lexicographique et dictionnaires ; En ce qui concerne les dictionnaires, il a toujours existé une lutte de tendances entre la description des mots : tradition étymologique et morphologique (Robert) et la description de la chose : tradition encyclopédique (Larousse)

Historique de la lexicographie française à travers les siècles :

Cette alternance reflète les deux grandes tendances lexicales.

Les dictionnaires de mots concentrent généralement leur attention sur les vocabulaires fondamentaux et passifs, alors que les dictionnaires encyclopédiques décrivent souvent les vocabulaires spécialisés.

11.. Dictionnaire et lexicographie

1) Origines

Dans l'Antiquité, on a élaboré des glossaires : des ouvrages qui expliquaient les mots peu connus ou vieillis des textes ; une glose, c'est-à-dire un article de glossaire, proposait des synonymes, et quelques explications supplémentaires. Les dictionnaires sont apparus en France quand le lexique a commencé à devenir celui d'une langue commune, une langue écrite de plus en plus souvent, et une langue d'État. Jusqu'alors, il n'y avait qu'une série de dialectes, et le lexique se transmettait oralement. Dès que la langue est devenue commune, son lexique s'est élargi considérablement, et la transmission orale ne suffisait plus. Il a fallu alors élaborer des ouvrages qui serviraient de dépôt de la langue officielle. Les pouvoirs publics y avaient intérêt, et ils ont décidé d'en favoriser l'élaboration et la diffusion, ce qui a été facilité par l'imprimerie (XV^{ème} siècle).

Les premiers véritables dictionnaires ont été publiés au XVI^{ème} et surtout au XVII^{ème} siècles. Les premiers grands lexicographes sont Richelet (*Dictionnaire françois*) et Furetière (*Dictionnaire universel*), à la fin du XVII^{ème} siècle (1680 et 1690) ; le *Dictionnaire de l'Académie* date de 1694. 2) Le but

Le but d'un dictionnaire est essentiellement pédagogique et didactique. C'est un objet culturel de référence pour la communauté nationale. Le but est donc utilitaire : le dictionnaire doit satisfaire le besoin d'information de l'utilisateur ; il doit donc chercher l'exhaustivité ; et il doit utiliser une méthode pratique, qui est l'ordre alphabétique.

Le dictionnaire est le reflet de son temps ; il est marqué par l'idéologie de ses auteurs. Il existe des variétés multiples de dictionnaires. Il importe de voir ce qui peut les constituer en une grande catégorie, puis de caractériser rapidement chaque espèce, en particulier celle des "dictionnaires de langue". Le dictionnaire est aussi un objet socioculturel traditionnel, et non une description de la langue à l'usage des linguistes. Destiné à rendre des services à un vaste public, il s'écarte forcément d'une description purement scientifique. il donne une assez bonne idée des besoins de l'utilisateur et de ses intérêts linguistiques.

Si l'on cherche à définir d'une manière plus précise l'objet pédagogique du dictionnaire, on peut dire qu'il facilite la communication linguistique, en comblant les lacunes de l'information des lecteurs. Ceux-ci se trouvent à un moment donné dans la nécessité : 1. ou bien de traduire, d'une manière suffisamment satisfaisante, les messages des communautés linguistiques étrangères avec lesquelles ils sont en contact culturel ou commercial : c'est l'objet des dictionnaires bilingues ou plurilingues ;

2. ou bien, à l'intérieur d'une même communauté linguistique, de transcoder dans une norme commune les parlers techniques ou sociaux de groupes socialement ou culturellement différents, le dictionnaire aide à combler la distance entre deux informations différentes, celle du lecteur et celle des auteurs des textes qu'il doit élucider, en renvoyant à une compétence linguistique commune : c'est l'objet des dictionnaires techniques et scientifiques, des dictionnaires d'argot, etc ; 3. ou bien, de maîtriser les moyens d'expression par l'analyse sémantique, syntaxique, morphologique, ou phonétique de la langue. Le dictionnaire aide à valoriser les comportements verbaux dans une société où ces derniers tiennent une place socialement discriminante : c'est l'objet des dictionnaires de langue (ou dictionnaires unilingues) ; 4. ou bien, d'accroître la quantité du savoir des lecteurs grâce aux informations fournies par l'intermédiaire des "mots" : c'est l'objet des dictionnaires encyclopédiques. Les dictionnaires sont liés fondamentalement au développement de la communication écrite. *Ils impliquent une "littérature", considérée par les membres de la communauté comme l'expression de leur culture propre. L'avènement du dictionnaire atteste l'existence d'une langue nationale, utilisée dans toutes les formes sociales de la communication : ainsi le développement du dictionnaire en France date d'un moment où le français devient, au XVI^e siècle, la langue des institutions et des sciences. *Ils sont liés aussi au développement d'un enseignement qui devient celui de la communauté tout entière et qui n'est plus l'apanage de quelques-uns. Accéder à cette langue et à cette littérature a été le privilège d'une classe sociale, qui se l'est approprié pour le constituer en une norme socioculturelle ; aujourd'hui on juge nécessaire que tous les membres de la communauté accèdent à cette culture et à cette langue et combler alors l'écart qui existe avec celles qui sont les leurs. QU'EST CE QU'UN DICTIONNAIRE ?
*. Dictionnaire et société

Le grand nombre de dictionnaires existants (30000 environ, recensés pour le français seulement) illustre bien la variété des besoins auxquels ils répondent. Il témoigne aussi de la part qui revient à la société qui les produit ou à laquelle ils sont destinés. A ce titre, leur contenu est particulièrement révélateur de l'état de civilisation que le vocabulaire consigné dénote et de la représentation qu'une communauté se fait d'elle-même. Une sociologie des dictionnaires montrerait qu'ils ont toujours conservé un de leurs traits originaux : être un outil d'information pratique destiné à satisfaire

des besoins précis dégagés par le dialogue implicite qu'ils entretiennent avec qui les consulte. Les facteurs techniques jouent aussi leur rôle dans l'évolution des méthodes et des réalisations lexicographiques.. Une relation directe unit les procédés de composition, les modalités de mise en pages et de présentation (images, couleurs) des articles, avec les méthodes de rédaction elles-mêmes. Le bouleversement méthodologique introduit par l'utilisation des moyens électroniques dans le traitement de l'information et dans toutes les techniques documentaires atteint actuellement les dictionnaires. Plusieurs expériences tendent même à élaborer des dictionnaires électroniques entièrement préparés et conservés sur ordinateurs.

III - LES DIFFÉRENTS TYPES DE DICTIONNAIRES

Dictionnaire (étym. lat. dictio "unité d'expression par le langage"). Le dictionnaire est une liste généralement alphabétique de ces expressions ou entrées dont chacune est suivit d'un texte informatif soit sur la chose désignée (encyclopédies alphabétiques) soit sur le signe lui-même (dictionnaire de langue).

Tout dictionnaire s'articule sur une macrostructure (nomenclature, ou liste d'unités) et sur une microstructure (programme d'information applicable à toutes ces unités). Il s'appuie sur un corpus de textes langagiers ou métalinguistiques (autres dictionnaires).

Pour l'utilisateur, le dictionnaire de langue se présente comme une suite d'informations susceptibles de fournir des réponses aux questions qu'il se pose sur les mots, sur leurs sens et leurs usages corrects en particulier.

Pour le lexicographe-dictionnariste, c'est un répertoire à visées didactiques où sont enregistrés, ordonnés, décrits ou définis des mots, sens et emplois, selon des formules affinées au cours de la longue histoire de ce type d'ouvrages.

Plus socialisé que tout autre recueil de données linguistiques, le dictionnaire de langue représente, pour le public, un guide détenteur du code de l'usage légitimé, image et mémoire de la langue, toutes époques et tous domaines réunis. Le spécialiste, lui, le tient pour un projet très contingent de savoirs linguistiques, d'idéologies, de réalités socioculturelles, techniques et économiques de son temps.

Tous s'accorderont pourtant à considérer le dictionnaire comme l'une des conquêtes de la civilisation moderne, comme une expression de cultures avancées, à la fois témoin et agent de la démocratisation des connaissances.

1. Typologie générale

Les premiers essais d'inventaire des dictionnaires français (Durey de Noirville, *Table alphabétique des dictionnaires*, 1758) et de classification (D'Alembert, article « dictionnaire » dans l'*Encyclopédie*) ont été établis au xviii^e siècle. Mais il faut attendre le milieu du xx^e siècle pour disposer des premières typologies et des études systématiques sur les caractéristiques internes et externes des répertoires depuis leur apparition au xvi^e siècle.

Des critères fondamentaux permettent de distinguer six ouvrages types et leurs sous-variétés : nombre et nature des langues traitées et des langues de traitement (dictionnaires monolingues ou plurilingues) ; nature des informations, l'entrée étant considérée comme un signe (mot), ou comme un accès au référent (concept ou chose), opposant ainsi les dictionnaires de langue aux encyclopédiques ; options retenues pour déterminer l'étendue et la composition de la nomenclature (dictionnaires extensifs ou sélectifs).

Les dictionnaires de langue peuvent se classer en deux catégories, selon qu'ils sont de type descriptif ou normatif, ce dernier cas étant le plus fréquent. Un dictionnaire descriptif s'attache autant que possible à décrire une langue telle qu'elle est écrite et parlée dans toute sa diversité ; un dictionnaire normatif tente au contraire d'établir la norme et d'orienter l'usage, en utilisant des expressions comme « à éviter » ou « locution vicieuse » :

La plupart des dictionnaires français ont un caractère normatif : leur but véritable n'est pas de présenter un tableau fidèle et authentique du français à une certaine époque, mais de constituer un recueil de mots acceptés, fixés, l'omission d'un mot étant, dans la pensée de beaucoup de lexicographes, une condamnation implicite.

2 - LE DICTIONNAIRE DE LANGUE , Les plus importants :

Le *Robert* ; le *Petit Robert* : 55 000 mots dans les premières éditions, au moins 70 000 maintenant ; le *Grand Robert Electronique* en CDROM compte près de 100 000 entrées, de même que l'édition papier.

DFC (Dictionnaire du Français contemporain / Dictionnaire du Français au collège) : 35 000 mots

le *Lexis* (Larousse) : 76 000 mots

le *Grand Larousse de la Langue française* : 70 000 mots

le *Trésor de la Langue française* : 90 000 mots

3. Il existe des dictionnaires généraux et des dictionnaires spéciaux qui peuvent être monolingues, bilingues ou multilingues.

a) . Étendue du dictionnaire

Dictionnaires extensifs ou intensifs

Les ouvrages de type extensif tendent à faire mention de tous les mots de la langue, sans aucune limitation d'origine, d'usage ou de valeur. Ils cherchent à traiter tous les mots répertoriables. Ils revendiquent souvent une exhaustivité qui demeure utopique. Les dictionnaires universels sont, avec les "trésors" (ou thesaurus) et les dictionnaires généraux, les modèles de cette catégorie. À l'inverse, les ouvrages sélectifs optent délibérément pour une fraction de lexique total. Le problème essentiel devient alors celui du choix. Ils décrivent un domaine technique ou scientifique limité (dictionnaires spécialisés : de l'informatique, de linguistique, de cuisine...) Divers critères sont mis en avant ; le plus souvent, c'est celui de fréquence d'emploi, pour les dictionnaires usuels, ou de la spécialisation dans un registre d'énoncés pour les dictionnaires de niveaux de langue (Langue écrite et littéraire ou langue parlée).

1 Dictionnaire général et dictionnaire spécial

On appellera général un dictionnaire qui présente l'ensemble le plus général, c'est-à-dire soit l'ensemble des choses d'une civilisation, soit l'ensemble des signes d'un système de langue. Le premier est une encyclopédie (avec définitions), souvent dite "universelle". Le second est un ouvrage dont la nomenclature est le lexique d'une langue (ou une réduction structurée de ce lexique) à l'exclusion des noms propres. On donnera comme exemple de dictionnaire général le dictionnaire étymologique qui est un dictionnaire linguistique et le dictionnaire de langue. Le dictionnaire général d'une langue vise à décrire l'ensemble de son lexique mais ne peut décrire la totalité des mots. Les mots qui sont choisis d'abord sont les plus courants (fréquence/répartition); plus la nomenclature augmente, plus les mots sont rares. Un dictionnaire général peut contenir 300 mots (ciblage enfants) 3 000 mots (aide aux étrangers) ou 30 000 (pour un adulte). Un dictionnaire général n'est donc pas un recensement total du lexique, ce sont les intentions de globalité et de ciblage qui importent. Un dictionnaire de langue, à la différence du dictionnaire encyclopédique, est un texte métalinguistique du fait qu'il parle des mots. On voit pourquoi les dictionnaires encyclopédiques ont des nomenclatures où le nom domine.

Néanmoins, le dictionnaire encyclopédique et le dictionnaire de langue accèdent tous deux au référentiel par la définition.

Les dictionnaires généraux s'opposent aux dictionnaires spéciaux qui traitent ou un domaine de la connaissance (dict. de philosophie, de botanique, d'informatique etc.) ou traitent d'un domaine du mot; ces derniers sont des dictionnaires linguistiques (dictionnaires des homonymes, des étymologies, des synonymes etc.) qui sont exclusivement des dictionnaires de signes, à la différence des dictionnaires langagiers ordinaires.

Selon leur projet, ces dictionnaires recouvrent plus ou moins le lexique: un dictionnaire des homonymes concerne peu de mots; un dictionnaire étymologique traite de tous les mots, car ils ont tous une origine. Les dictionnaires terminologiques sont toujours des dictionnaires spéciaux dont la nomenclature est faite de désignations. Ces mots par lesquels on désigne des choses sont donc surtout des noms. Ainsi un dictionnaire de botanique, et, de la même façon un dictionnaire de linguistique(ex. d'entrées: phrase, préposition, conjugaison etc.). On appellera spécial un dictionnaire qui présente un sous-ensemble constituant un "morceau" de l'ensemble total des choses ou des signes, sans égard à leur importance ou à leur fréquence relative dans l'ensemble. Un dictionnaire de musique, un lexique de l'aviation, décrivent les domaines particuliers de la connaissance technique. Cependant, les dictionnaires généraux et spéciaux sont établis selon un projet d'exhaustivité ou un programme de réduction structurée, selon leur dimension.

2. Dictionnaires monolingues et plurilingues

Tout dictionnaire, ouvrage didactique par excellence, met en rapport au moins deux ensembles linguistiques : d'une part les mots enregistrés (nomenclature), d'autre part les énoncés utilisés pour expliciter ceux-ci (définitions ou traductions, exemples, commentaires, etc.). On admet que le dictionnaire monolingue est celui dans lequel les deux ensembles relèvent du même système linguistique. Dans le cas contraire, le dictionnaire peut être bilingue ou multilingue suivant le nombre de langues simultanément ou réciproquement présentées.

Une autre précision est nécessaire pour le dictionnaire monolingue, opposé au dictionnaire bilingue ou multilingue.

Le statut du bilingue réalise d'abord un double trajet: décodage (traduction) et encodage (production), généralement dans deux volumes différents:

langue A → langue B, langue B → langue A. Ce n'est que le passage d'un code lexical à un autre, généralement dépourvu de définition.

Ce double trajet de transcodage, s'il tient compte du lecteur monolingue se dédouble en quatre dictionnaires à cause du choix de la langue

A ou de B pour le métalangage.

Langue A → langue B pour lecteur A (encodage pour A)

Langue B → langue A pour lecteur A (traduction pour A)

Langue A → langue B pour lecteur B (encodage pour B)

Langue B → langue A pour lecteur B (traduction pour B)

Aucune de ces caractéristiques ne s'applique au monolingue, qui révèle le sens (= traduction) mais jamais la production (= encodage). Le dictionnaire monolingue est sémasiologique, mais en principe pas onomasiologique (exception les grands dictionnaires Robert, sous le nom d'analogies).

Il est destiné à un éclaircissement d'une langue A pour un lecteur A. Le projet est entièrement justifié par la faible compétence des lecteurs au regard des richesses de leur langue. Pour un lexicographe du français, il est évident qu'aucun francophone ne connaît sa langue; et ceci est vrai pour toutes les langues. Le statut des emprunts étrangers est clair: ils appartiennent au lexique français, même dans le cas d'une mauvaise assimilation (cas des emprunts récents).

Le dictionnaire met en rapport deux ensembles d'unités lexicales ou d'éléments de discours, l'un servant à informer sur l'autre et à l'explicitier. Lorsque ces ensembles appartiennent à des langues différentes, ils peuvent assumer ces fonctions à tour de rôle dans des versions réciproques.

Le premier ensemble est constitué par tous les items de la nomenclature (entrées dictionnaires, à distinguer des mots vedettes, têtes d'article pouvant regrouper plusieurs entrées ou acceptions). Le second est représenté par les mots ou les énoncés explicitants (métalangage). Nature, sens et emploi de chaque entrée sont ainsi consignés et complétés par des définitions ou équivalences, avec ou sans exemples, citations ou commentaires. Des informations grammaticales et stylistiques peuvent les accompagner. Pour assurer sa fonction métalinguistique, l'ensemble du vocabulaire explicitant doit être plus restreint et mieux structuré que le vocabulaire explicité.

Lorsque la nomenclature, le métalangage, les exemples, citations ou parties explicatives relèvent du même système linguistique, le dictionnaire est dit

monolingue (ou unilingue). Dans le cas contraire, il est plurilingue (bilingue ou multilingue) selon le nombre de langues en présence. Les dictionnaires homoglosses mettent en relation des usages issus d'une souche commune (dictionnaires dialectaux), des niveaux sociolinguistiques différents (dictionnaire d'argot), ou des états de la langue distincts (dictionnaire de l'ancien ou du moyen français). L'usage standard moderne sert alors à expliciter la nomenclature suivant les méthodes des répertoires bilingues.

3. Dictionnaire d'une même langue dans le temps *États de langue*

Il faut aussi envisager la question des états d'une même langue. La notion même de langue actuelle n'est pas très claire. La langue employée aujourd'hui est faite d'une ancienne langue modifiée par une série d'états de langue, dont les néologismes les plus récents. La langue actuelle correspond à cette somme historique conservée et puisée par la néologie de chaque état de langue. Le lexique vieilli d'une langue est un vocabulaire passif pour les jeunes (l'étudiant comprend sa grand-mère), le lexique naissant est un vocabulaire passif pour les personnes âgées. Un dictionnaire vraiment actuel ne permettrait pas la communication sociale des générations coexistantes.

Point de vue historique

Ce qu'on appelle dictionnaire historique est un dictionnaire qui prend en compte l'histoire des mots, dans leur étymologie, leur polysémie, tout en décrivant la langue actuelle (ex.: *Le Petit Robert*). Les tentatives de description de l'histoire totale des mots depuis leur origine dans un même dictionnaire sont vouées à l'échec (longueur, cohabitation d'états de langue trop différents). Le dictionnaire synchronique quant à lui, et comme on l'a dit, doit respecter le tuilage des trois générations (80 ans); il ne peut être strictement moderne.

4 Dictionnaires synchroniques

Le modèle synchronique ajoute d'autres délimitations. L'état de langue décrit étant présumé homogène, le vocabulaire peut être explicité par référence à un jeu de relations structurales et fonctionnelles. Les approches normatives et prescriptives s'appliquent pleinement à cette catégorie, en particulier aux ouvrages destinés à l'enseignement de la langue, dans la mesure où les « dictionnaires d'apprentissage » placent l'acquisition de l'expression (fonction d'encodage) en préalable à celle de la compréhension (décodage). Mais l'option synchronique convient aussi tout particulièrement aux répertoires sélectifs qui décrivent un ensemble lexical homogène, fonctionnel et normé comme les terminologies scientifiques et techniques, par exemple.

5. Dictionnaires de langue ancienne Quant aux dictionnaires de *langue ancienne*, ils sont de deux types:

*dictionnaires anciens écrits par des personnes de la même époque (ex. Furetière, Littré...) et dictionnaires anciens écrits par des personnes d'aujourd'hui (Dictionnaire d'ancien français de Godefroy, et, par J. Picoche, de moyen français (Froissard). Les premiers sont de vrais monolingues témoins d'une époque, les seconds des quasi-bilingues où l'érudition tente de restituer un état de langue révolu à l'aide de divers corpus anciens; la description de la langue ancienne est évidemment faite au moyen de la langue actuelle, et l'exactitude n'est pas meilleure que celle du bilingue. Le vrai *monolingue* (comme Le Furetière, Le Littré) a l'avantage d'être tout entier à l'intérieur d'un état de langue, langage primaire et métalangage étant de même nature. Une des conséquences les plus importantes, c'est que le mot défini et sa définition sont synonymes dans un même circuit sémantique

6. Dictionnaires diachroniques ou panchroniques

Le modèle diachronique ou historique est suivi par les ouvrages dont la nomenclature regroupe un vocabulaire pluriséculaire. À l'inverse des précédents, il mêle les usages de différents états de langue, ce qui limite l'emploi de méthodes structurales et fonctionnelles. Une pratique courante est d'inclure dans la nomenclature des « dictionnaires culturels » des mots ou des usages littéraires anciens pour aider à la lecture des classiques, ce qui donne à ces répertoires une orientation panchronique plus ou moins marquée.

On distingue deux modèles de dictionnaires historiques. Le premier est celui des répertoires proprement diachroniques qui présentent, pour chacun des mots consignés, le relevé complet de ses formes, sens et emplois, avec attestations significatives allant des premiers textes à nos jours. Le célèbre *English Oxford Dictionary* de Murray (1879-1928), pour l'anglais, ou le répertoire des frères Grimm (1854-1961), pour l'allemand, en sont de brillantes illustrations. Le second modèle, plus récent, vise à rendre compte de la valeur des mots et de leurs corrélations structurales sous forme de « dictionnaires d'époque » correspondant à une étape de la vie de la langue. Le *Trésor de la langue française des XIX^e et XX^e siècles* (C.N.R.S.), suivi par d'autres tranches chronologiques en projet, en est un témoin remarquable. La limitation des usages décrits à une période déterminée a permis d'employer des méthodes fonctionnelles pour traiter une nomenclature représentative.

7) Dictionnaires encyclopédiques ou dictionnaires de langue Ou de choses / de mots : La distinction porte sur la nature des informations données.

* Pour les premiers, les renseignements portent sur la chose désignée par le mot : utilisation, origine, place dans la société, etc. Pour faire comprendre, on rajoutera donc des images, des cartes, toute une iconographie. L'ordre des différents sens sera celui des différents emplois. Par exemple, au mot *camion*, on expliquera ce que c'est qu'un camion aujourd'hui, les différentes sortes de camions, etc. ; on rajoutera des images, des photos, des plans... Par exemple, les dictionnaires courants *Larousse*, *Hachette*, etc. ; ainsi que les ouvrages de grand format.

*Dans les dictionnaires de langue, on s'intéressera aux mots eux-mêmes : renseignements grammaticaux, origine, utilisations des mots, niveaux de langue, etc. Les noms propres n'y ont pas leur place. Par exemple : *Littré*, *Robert*... Dans la pratique, il y a toujours des aspects de langue dans les dictionnaires encyclopédiques, et des aspects encyclopédiques dans les dictionnaires de langue. Il y a surtout un aspect dominant, linguistique ou encyclopédique. Les choix apparaissent particulièrement dans l'ordre des différentes acceptions (sens admis, accepté) d'un mot.

La spécialisation des deux aspects conduit aussi à faire des encyclopédies véritables (*Encyclopædia Universalis*) ou des dictionnaires des synonymes, analogiques, etc.

Les informations offertes au lecteur à propos de chacun des éléments de la nomenclature peuvent être de nature diverse. Deux options essentielles sont possibles. Les dictionnaires de langue ou dictionnaires de mots proposent des données d'ordre linguistique, c'est-à-dire : nature, genre, forme graphique et sonore du mot ; significations, valeurs d'emplois, spécialisation dans les divers niveaux de langue ; relations avec les autres éléments du lexique : origine et parfois histoire du mot. Font partie de cette catégorie aussi bien les dictionnaires de langue généraux que les divers glossaires et vocabulaires partiels, les nomenclatures ou terminologies rattachées à un centre d'intérêt et les dictionnaires de langues spécialisés qui se limitent à tel ou à tel aspect linguistique : aspects segmentaux (dictionnaires de racines, de dérivés, de locutions, de proverbes), morpho-grammaticaux (dictionnaires de particules, de verbes, de genres), formels (dictionnaires d'orthographe, de prononciation, d'homonymes, de paronymes, de rimes), sémantiques (dictionnaires de synonymes, d'antonymes ; dictionnaires idéologiques, analogiques). On peut opposer à cette première série les ouvrages de type encyclopédique qui sont essentiellement des dictionnaires de choses. Ils accordent en effet une place importante à la description et au commentaire des concepts ou réalités désignés

par les mots. Dans cet ensemble, les encyclopédies véritables se distinguent des dictionnaires de notion, de faits ou de noms propres dans la mesure où elles supposent une organisation générale et raisonnée de la connaissance, comme le XVIII^e siècle en a proposé les premiers modèles. Le dictionnaire encyclopédique fournit des renseignements sur la réalité extra-linguistique, objet ou notion dont le mot est la représentation (description, origine, évolution, utilisation...), information plus ou moins étendue, dépassant le strict nécessaire à la compréhension du mot, à la connaissance de son fonctionnement. A la différence du dictionnaire de langue, il recense les noms propres qui se définissent par leur seule valeur de désignation de notions, objets, êtres ou choses et n'ont d'autre aspect strictement linguistique que leur graphie, phonie, genre ou nombre. L'illustration, qui concerne la chose nommée, trouve naturellement sa place dans le dictionnaire encyclopédique sous des formes diverses : dessins, schémas, cartes, reproductions. Sa qualité graphique et/ou esthétique, notamment l'emploi de la couleur, constitue un incontestable élément d'attrait du dictionnaire encyclopédique. Alors que le dictionnaire de langue a tendance à restreindre dans sa nomenclature la place accordée aux termes techniques et scientifiques. L'évolution rapide des connaissances et des techniques fait que le dictionnaire encyclopédique est voué à s'installer dans une synchronie donnée ou condamné à des mises à jour fréquentes ; le dictionnaire de langue peut se situer plus ou moins partiellement, voire totalement dans la diachronie de la langue ou s'attacher à des périodes assez étendues de l'histoire de celle-ci.

Selon qu'elles portent sur le signe (mot) ou sur le référent (chose, réalité ou concept auquel le signe renvoie), les informations sont de nature différente. Pour fondamentale qu'elle soit, cette distinction induit des caractères dominants plutôt qu'exclusifs.

Le dictionnaire de langue, dénommé aussi « dictionnaire de mots » de D'Alembert à Pierre Larousse, amplifie la catégorie ouverte par les premiers glossaires latins du Moyen Âge destinés à faciliter la lecture des textes anciens. Il donne des informations de type linguistique : nature grammaticale, genre, forme graphique et sonore du mot, significations, valeurs d'emploi et spécialisations dans les divers niveaux de langue, relations structurales ou fonctionnelles avec les autres éléments du lexique, origine, histoire, etc.

Relèvent de cette catégorie :

– les dictionnaires de langue généraux dont la nomenclature regroupe un ensemble pondéré représentatif de l'usage ou de la norme collective de référence ;

- les glossaires, lexiques et vocabulaires thématiques dont les entrées sont déterminées par des critères descriptifs ou fonctionnels (dictionnaires de domaines spécialisés) ;
- les dictionnaires de langue spéciaux qui regroupent les unités lexicales à partir d'un caractère commun pouvant être morphologique (dictionnaire de racines, dérivés, familles de mots) ; grammatical (dictionnaires de particules, verbes, épithètes, genres) ; formel (dictionnaires d'orthographe, sigles, prononciation, rimes, homonymes, paronymes, inverses) ; sémantique (dictionnaires de synonymes, antonymes, ou idéologiques, analogiques) ; phraséologique (dictionnaires de locutions, proverbes), etc.

Le dictionnaire encyclopédique, ou « dictionnaire de choses », informe sur les choses désignées par les mots et non, comme les précédents, qui traitent les mots en tant que signes. Les entrées principales du dictionnaire de langue y sont souvent reprises avec un traitement spécifique (description et commentaire des réalités auxquelles elles renvoient) qui peut représenter de courtes monographies extralinguistiques. Alors que les mots grammaticaux y sont sommairement décrits en tant que signes fonctionnels, les termes des arts et des sciences y sont largement représentés. Le dictionnaire de langue les évite en raison du discours encyclopédique requis pour les définir, et il ignore de même les noms propres exclus du système lexical de la langue avec les données géographiques, biographiques, historiques qui leur sont attachées. Le cas échéant, il les traite à part, tandis que le dictionnaire encyclopédique les accueille sans réserve et les mêle aux autres.

L'Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers de Denis Diderot (1713-1784) et de Jean Le Rond d'Alembert (1717-1783) a pris très tôt valeur de symbole. En elle se trouvent concentrés l'appétit de savoir qui habite le xviii^e siècle, son goût des bilans et des sommes, l'intérêt porté aux sciences et techniques, l'extraordinaire développement que connaît alors l'imprimé, la présence militante de la philosophie, alliée à une nouvelle façon de concevoir le travail intellectuel. Enfin l'optimisme conquérant des Lumières apparaîtrait ici à son zénith. Sans nier toutes ces valeurs que la tradition lui attache, on s'interroge aujourd'hui, pour tenter de mieux le comprendre, sur la nature même du discours encyclopédique, sur sa diffusion réelle, ses lectures possibles et sa postérité.

IV. structures La pédagogie des dictionnaires de langue se manifeste dans ses deux structures, **macrostructure** (nomenclature) et **microstructure** (programme d'information). Tout dictionnaire s'articule sur une macrostructure (nomenclature, ou liste d'unités) et sur une microstructure (programme

d'information applicable à toutes ces unités). Il s'appuie sur un corpus de textes langagiers ou métalinguistiques (autres dictionnaires).

LA NOMENCLATURE DU DICTIONNAIRE DE LANGUE

La somme des entrées lexicales constitue la nomenclature d'un dictionnaire. Or le dictionnaire, quelle que soit sa nature, est un discours clos : la nomenclature est donc une suite finie d'entrées. Le dictionnaire est en même temps, un énoncé pédagogique : l'organisation de la nomenclature doit se faire selon une règle conventionnelle et simple qui garantisse la consultation des lecteurs : ces derniers doivent non seulement trouver rapidement la réponse à la question qu'ils posent, mais ils doivent encore savoir que, s'ils ne trouvent pas de réponse, ceci ne vient pas d'une mauvaise recherche de leur part, mais du dictionnaire lui-même qui ne contient pas l'information recherchée. La clôture de la nomenclature est assurée par une règle formelle : l'ordre alphabétique enferme les entrées dans une totalité qui va de A à Z. Le Petit Larousse et le Petit Robert ont des nomenclatures réduites (environ 60 000 entrées) aux mots les plus essentiels de la langue. Le Trésor de la Langue Française, dont la nomenclature est plus étendue, contient 100 000 entrées. Le Robert Benjamin, qui s'adresse aux enfants de six à huit ans, compte 6 000 entrées.

La macrostructure: l'ordre des entrées

Abaissement

Abaisser

Abaisseur

La microstructure: la structure de chaque entrée

GRELOTTER [gR@lote] v.intr. (1566; d'après la locution ancienne trembler le grelot; de grelot) 1o Trembler de froid. V. Claquer (des dents), frissonner, trembler. Grelotter de peur; grelotter de fièvre. 2o Émettre un bruit de grelot. « *Un timbre aigu et perforant grelottait interminablement* » (MART. du G.). La microstructure d'un dictionnaire est la structure du contenu d'un article.

Comparons par exemple la microstructure du Petit Larousse à celle du Petit Robert. Dans le Petit Larousse, un article (sauf renvoi) contient toujours au moins :

une entrée, une catégorie grammaticale, et une définition.

Il contient éventuellement, en plus de cela : une autre entrée, une transcription de l'entrée en alphabet phonétique international, son étymologie, son pluriel (si

c'est un nom ou un adjectif), des définitions supplémentaires (qui sont alors hiérarchisées et numérotées), des indicateurs d'usage (familier, littéraire, etc.), de provenance (régionalisme, Québec, etc.), de rubrique (médecine, agriculture, etc.), des sous-articles en cas de changement de catégorie grammaticale, des exemples forgés, des renvois, des remarques diverses, une illustration ou un tableau, et un développement encyclopédique.

Dans le Petit Robert, un article (sauf renvoi) contient toujours au moins : une entrée, une catégorie grammaticale, une transcription de l'entrée en alphabet phonétique international, une étymologie datée, et une définition.

On y trouve éventuellement, en plus de tout cela : une autre entrée, des définitions supplémentaires (hiérarchisées, numérotées, et parfois datées), des indicateurs d'usage, de provenance, de rubrique, des exemples forgés, des citations littéraires, des renvois analogiques, des remarques diverses, des dérivés de l'entrée, des homonymes et des antonymes, et un encadré qui décrit la descendance d'un mot.

Au niveau de leurs microstructures, le Petit Larousse et le Petit Robert se différencient donc principalement par les étymologies et les transcriptions phonétiques, obligatoires dans l'un et occasionnelles dans l'autre, par l'utilisation d'exemples tirés de la littérature, par les encadrés décrivant la descendance du mot (Petit Robert), par le réseau analogique (ensemble des renvois signalant les synonymes et les antonymes) beaucoup plus développé dans le Petit Robert que dans le Petit Larousse, et par les illustrations et les développements encyclopédiques, caractéristiques du Petit Larousse. La macrostructure d'un dictionnaire est l'organisation de sa nomenclature. Dans quelques dictionnaires comme le Dictionnaire du français contemporain (DFC), sont appliqués le **dégroupement homonymique** et le **regroupement morphologique**. Le dégroupement homonymique consiste à traiter en plusieurs articles numérotés des mots tels que *bouton*, dont les sens sont éloignés et considérés comme des homonymes (bouton sur la peau, bouton de fleur, bouton de porte, bouton d'une machine, bouton de chemise, etc.). Le regroupement morphologique consiste à définir les dérivés d'un mot dans un seul et même article. Dans le DFC, le mot *dérivation* est défini à l'intérieur de l'article *dériver*. Au niveau de la macrostructure, la principale différence entre le Petit Larousse et le Petit Robert est que le second indique parfois des dérivés en fin d'article, sans les définir (on trouve par exemple *homéostatique* à la fin de l'article *homéostasie*).

Le **paratexte** d'un dictionnaire est l'ensemble des documents qui accompagnent la partie centrale formée des articles. Certains éléments du paratexte sont communs au Petit Larousse et au Petit Robert : la préface, les tableaux de conjugaison, la liste des phonèmes du français, une liste d'abréviations. Le Petit Larousse se démarque par son memento grammatical, ses cahiers thématiques, ses pages roses. Toute la partie Noms propres, avec l'atlas, la chronologie universelle et diverses listes se retrouvent dans le Petit Robert des noms propres. Le Petit Robert (des noms communs cette fois) se démarque principalement par son véritable dictionnaire des suffixes et par sa liste de noms propres de personnes et de lieux. L'extensivité de la nomenclature est aussi fonction du public cible, du niveau linguistique et culturel qui est supposé être celui du lecteur. Trois types de dictionnaires sont alors distingués : 1. Ceux destinés à un public cultivé "dont la langue maternelle est le plus souvent la langue décrite, et qui, en tout cas, maîtrise très bien la variante la plus valorisée (norme) de cette langue. Ce type correspond à la plupart des dictionnaires classiques (ex. Dictionnaire de l'Académie dans ses diverses éditions) ; aujourd'hui ce type de dictionnaire est illustré en France par le Robert et le Grand Larousse de La Langue Française. 2. Les dictionnaires destinés à un grand public (Le Petit Robert, Le Lexis). Ce type de dictionnaire doit permettre à l'ensemble des locuteurs d'accéder à un modèle de communication considéré comme une norme. Mais dans cette catégorie de dictionnaire, le normativisme ne joue pas encore à plein, à preuve la nouvelle édition de Petit Robert qui introduit à sa nomenclature des mots que le "bon usage" condamnait : ex. Emmouscailler, enfoiré, etc. 3. les dictionnaires destinés aux apprenants : Petit Larousse, Micro Robert. La fonction pédagogique est pour eux essentielle et véhicule tout ce qu'elle suppose de normes prescriptives. Ces dictionnaires comportent uniquement des exemples forgés : les fragments de discours ainsi produits sont linguistiquement plus proches de la norme visée et idéologiquement très conformes.

V. Les entrées et Informations

On appelle *entrées* ou *adresses* les mots en caractères gras, voire en typographie différente (petites majuscules) qu'on va chercher par ordre alphabétique, et sur lesquels portent les articles. Il s'agit normalement de mots graphiques entiers ; des parties de mots ou des séquences plus longues (groupes de mots) n'y ont pas leur place.

Pourtant, on trouve des préfixes ou suffixes, ou des éléments comme *anti-*, parce qu'il s'agit d'éléments lexicaux entrant dans la formation de nombreux mots. On trouve aussi des lettres, quand elles ont une utilisation particulière, comme *x* et *y* en mathématiques.

Ex. : *cancero-*, *canceri-*, *Éléments* signifiant « relatif au cancer ».

Surtout, à l'inverse, se pose le problème des mots composés et des locutions lexicalisées : où est la limite ? *Gentilhomme* ou *coffre-fort* ne posent pas de problèmes pour être admis (mots soudés, ou traits d'union). Mais pourquoi *c'est-à-dire*, et pas *c'est pourquoi* ? Et *pomme de terre* ? On trouve par exemple *no man's land*, ou : *noli me tangere* (= « ne me touche pas ») : *Ulcère cutané / Balsamine des bois (plante)*

Les verbes sont à l'infinitif, c'est un choix arbitraire, bien que pratique.

Pas de noms propres, mais des noms ou adjectifs dérivés, qui font entrer les noms propres indirectement : *freudien*, *sadisme*, *marxisme*, *gaulliste*...

Et puis, pourquoi tel mot et pas tel autre ? Les lexicologues se limitent à un certain nombre de mots, ils ne peuvent dépasser un certain format du livre ; il faut bien éliminer des mots pour en faire entrer d'autres, et c'est un choix souvent arbitraire.

Informations : * Le contenu de la nomenclature

Le consultant du dictionnaire localise plus ou moins rapidement la page où figure le mot qui l'intéresse, parcourt celle-ci verticalement puis ayant rencontré le terme cherché, franchit "**l'entrée**" et horizontalement prend partiellement ou totalement connaissance du texte correspondant. Il arrête là sa lecture ou bien repart verticalement en quête d'un nouveau terme à propos duquel il reprendra la direction horizontale. Assez rarement il passera à la lecture de **l'article** qui suit celui qui vient de quitter. La lecture du dictionnaire diffère en cela de celles d'autres ouvrages à structure discontinue : recueils de maximes, pensées, caractères... Ainsi, conçue en vue de la consultation, la structure du dictionnaire s'organise selon deux plans : 1. Un ensemble d'entrées ordonnées entraînant une lecture verticale partielle lors du repérage du mot. Cet ensemble appelé généralement **nomenclature** est dénommé macrostructure par J. Rey-Debove. 2. L'ensemble des informations concernant les entrées et présentées sous forme d'articles à forme identique est appelé par opposition microstructure. Le dictionnaire est ainsi une succession ordonnée de textes à contenu autonome mais à forme fixe.

La nomenclature est nécessairement limitée en extension, quelle que soit son étendue. Or le lexique est un ensemble sinon illimité au sens mathématique du terme, du moins largement ouvert dans le temps et dans l'espace.

Une entrée de dictionnaire est un mot qui fait l'objet d'un **article**. On l'appelle entrée car c'est véritablement par là qu'on entre dans le dictionnaire ; par exemple si l'on cherche le mot *plat*, on trouve l'entrée *plat*, qui introduit sa description. Les entrées du Petit Larousse sont classées par ordre alphabétique. Un **article** de dictionnaire est un paragraphe dans lequel un mot est décrit. Le dictionnaire est principalement constitué d'une série d'articles.

Quant au programme de microstructure, il est plus ou moins riche. Selon Chomsky le programme minimal est: forme (graphique et phonique) catégorie (gramm. genre) et définition. Le programme maximal comporte toutes les informations sur le mot, en langue et en discours. Notamment, en langue: origine (étym., datations) analyse du signe (morphologie) champ phonique (homophones) sémantique (synonymes); en discours: morphosyntaxe (liaisons, accords, formes conjuguées...). Mais je pense que l'essentiel de la pédagogie réside dans **l'exemplification**. C'est l'exemple forgé qui informe le mieux; l'exemple signé est plus arbitraire, n'ayant pas été écrit pour illustrer un mot! (L'exemple forgé est métalinguistique: le contenu ne s'adresse pas au lecteur et n'est pas connecté à la situation présente,

ARTICLE DE DICTIONNAIRE ET NOTIONS DE BASE

I. Un article de dictionnaire donne les informations suivantes :

- 1. l'entrée*
- 2. la prononciation du mot entre crochets*
- 3. sa nature ou catégorie grammaticale*
- 4. sa date d'apparition dans le vocabulaire français*
- 5. son étymologie*
- 6. ses différents sens avec un exemple*
- 7. ses synonymes et ses antonymes*
- 8. le cas échéant : les homonymes*

II. La formation des mots (composition des mots) :

- 1. on appelle « mots de la même famille » des mots créés sur le même radical, radical auquel on ajoute :*

des préfixes et/ou des suffixes : cf liste indicative jointe.

Ex . : mots de la même famille que « porter » : mots qui contiennent le radical « port » :

Préfixes radical suffixes

2. Les mots composés de racines grecques ou latines : bio- (vie), auto- (soi-même), poly- (plusieurs)...

Ex. « auto-bio-graphie » :

III. Les significations :

1. la plupart des mots ont plusieurs significations. C'est la polysémie. On appelle « champ sémantique » l'ensemble des différents sens d'un mot. C'est l'article de dictionnaire qui donne ces différents sens.

Dans les textes, c'est le contexte qui permet de comprendre quel est le sens du mot utilisé.

2. Il faut distinguer aussi le sens propre (le plus ancien) et le sens figuré (imagé).

Ex. « renard » : *sens propre* : mammifère carnivore *sens figuré* : personne rusée.

IV. Les relations entre les mots :

1. on appelle « synonymes » des mots de :

- sens identique ou voisin

et - de même catégorie grammaticale.

Ex. « créer » a pour synonyme : « concevoir ».

2. on appelle « antonymes » des mots de :

- sens contraire

et - de même catégorie grammaticale.

Ex. « créer » a pour antonyme : « anéantir ».

V. Les ressemblances entre les formes d'un mot :

1. on appelle « homonymes » des mots de :

- même orthographe ou prononciation
mais - de sens différent.

Ex. «faux» : _____

2. on appelle « paronymes » des mots de :

- sens différent

et - d'orthographe et de prononciation voisines.

Ex. «allusion» : _____

« illusion » : _____

VI. Le contenu des articles Les auteurs d'un dictionnaire doivent déterminer au départ les catégories de mots à retenir, en fonction des limites imposées par l'éditeur et du public visé. Il faut décider de la place à faire aux néologismes, aux termes rares ou archaïques, au vocabulaire scientifique et technique, aux mots d'un emploi purement régional, au vocabulaire d'origine étrangère, aux mots grossiers et au vocabulaire populaire et argotique

Une entrée comprend normalement : (a) la lexie, ou plus petite unité porteuse de signification, ses dérivés affixaux et ses composés (pomme, pommier, pomme de terre); (b) les morphèmes grammaticaux, c'est-à-dire les mots vides qui indiquent les rapports entre les mots pleins, porteurs de signification ou sémantèmes; (c) la prononciation; (d) les marques d'usage; (e) des exemples.

Les renseignements linguistiques sont de trois ordres : sémantiques : définitions formels : catégorie (verbe, adverbe, substantif, adjectif, etc.), possibilités combinatoires historiques : étymologie.

EX : Orthographe, ou orthographes différentes / prononciation (API) / catégorie grammaticale, et genre s'il y a lieu / étymologie, avec date d'apparition / une série de définitions / des exemples, qui peuvent être courants, ou littéraires, avec des expressions stéréotypées quand il y en a / des emplois (*technique, médical*, etc.) et des niveaux de langue. Des synonymes, et souvent des antonymes ; tout un champ lexical ; les homophones à la fin de l'article (*Robert*).

1. Les renseignements qui précèdent la définition d'un mo

1.1. L'orthographe

Le premier renseignement que donne tout dictionnaire, celui auquel on ramène assez souvent l'utilisation d'un dictionnaire, concerne l'orthographe des termes utilisés. Le dictionnaire ne peut donner toutes les formes délicates de chaque verbe. Le Petit Robert par exemple reproduit celles qui sont difficiles dans un certain nombre de verbes. Il est évident que le lexicographe, faute de place, se limite à ce qui lui semble poser problème.

1.2. La prononciation

Figure, en général, immédiatement après l'entrée, entre crochets droits ; les lexicographes contemporains utilisent l'alphabet phonétique international. Cette transcription pose parfois des problèmes ; la prononciation d'un mot dépend souvent du contexte où il est placé.

Des indications sur la prononciation des mots sont devenues courantes avec le Dictionnaire de la langue française (1863) de Littré¹¹. Divers procédés de transcription phonétique ont été utilisés, avec plus ou moins de bonheur, par divers dictionnaires. En 1964, le Petit Robert a adopté l'A.P.I. ou alphabet phonétique international, qui, en plus d'être standardisé à travers les dictionnaires de différentes langues, présente trois avantages :

Chaque son est noté par un seul signe, toujours identique.

Chaque signe n'a qu'une seule valeur phonétique.

Les signes représentent ce qui est réellement prononcé¹²

La prononciation n'est pas homogène, mais varie selon les régions et les groupes sociaux. Des mots comme *sculpteur* (sky|toe:R) et *oignon* (ɔ̃ ɲ ɔ) possèdent des lettres que les locuteurs cultivés ne prononcent pas, mais le cas de *dompteur* est moins clair, les deux formes étant en usage (dɔ̃ toe:R et dɔ̃p.toeʁ]. L'auteur d'un dictionnaire doit donc déterminer la forme recommandée en se basant sur la prononciation la plus acceptée, qui n'est pas nécessairement la plus répandue.

Ces questions complexes, qui touchent à la norme dans ce qu'elle a de plus intime et de moins conscient, ont justifié la rédaction d'ouvrages spécialisés, tel le *Dictionnaire de la prononciation française dans sa norme actuelle* (1964) de Léon Warnant.

Les dictionnaires électroniques modernes proposent un modèle de prononciation sonore, comme dans le wiktionnaire.

1.3. La catégorie grammaticale

La deuxième indication nécessairement donnée de manière explicite par un dictionnaire de langue est l'indication de la nature grammaticale du mot. Un ouvrage qui ne donne pas ce type de renseignement est une encyclopédie ou un

lexique de spécialité (droit, chimie, etc.). En effet, pour utiliser correctement un terme, il faut savoir s'il s'agit d'un nom masculin, féminin, pluriel, d'un adjectif, d'un verbe... Le lexicographe n'indique pas le genre du nom, quand celui-ci, sans changer de forme, peut-être masculin ou féminin : "élève, n.". Il existe aussi quelques cas où le nom peut-être aussi bien masculin que féminin (après-midi) : le lexicographe indique alors les deux genres (n. m. et f.).

Il ne serait pas efficace, pour un dictionnaire de langue, de retenir toutes les formes fléchies des mots, car cela amènerait un fort taux de répétition. Si certains mots ont une forme unique, tels les adverbes, beaucoup d'autres, en effet, existent sous diverses formes, selon qu'ils sont au singulier ou au pluriel, au masculin ou au féminin, ou s'ils sont des verbes aux formes conjuguées. Pour résoudre ce problème, on recourt à une opération de **lemmatisation**, qui consiste à regrouper les formes occurrentes d'un mot sous une même adresse lexicale. Si cette opération peut paraître à première vue assez simple, elle se trouve rapidement compliquée par les variations orthographiques survenues au fil du temps, voire par la présence, au sein d'une langue évoluée, de divers homographies. On peut s'en faire une idée en consultant un dictionnaire historique de langue ou un dictionnaire étymologique

1.4. Données étymologiques

L'étymologie est apparue dans les dictionnaires français avec *Origines de la langue française* (1650), de Ménage, qui « découvrit seul, et de manière intuitive, l'origine d'un grand nombre de mots français⁹ ». Les bases d'une étymologie scientifique ont été posées par le philologue allemand Friedrich Christian Diez (1794-1876). Le domaine est maintenant couvert par l'ouvrage monumental de Walther von Wartburg (1888-1971), grâce auquel « nous disposons d'informations indiscutables, dans presque tous les cas, sur l'étymologie des mots français¹⁰ ».

L'histoire du mot est souvent plus instructive que l'étymologie, car elle permet de voir l'évolution des significations au fil des siècles, mais ces données sont souvent très fragmentaires dans les dictionnaires courants.

La datation est également une donnée intéressante, qui indique la date à laquelle un mot a été employé en français pour la première fois dans un texte.

°Les formes : Certains dictionnaires de langue, avant de passer à la (ou aux) définition(s) fournissent des renseignements sur l'histoire du mot, son "étymologie", c'est-à-dire son origine. En général, l'étymologie est indiquée entre parenthèses en tête de l'article, immédiatement après la mention de la catégorie grammaticale.

°Les dates : Le Petit Robert et le Larousse indiquent, en plus, la date à laquelle le mot est attesté pour la première fois, dans un texte français. Ce renseignement n'est fondé que sur les dépouillements des écrits. Or celui-ci est loin d'être complet et chaque année on avance la date d'apparition de certains termes en découvrant leur présence dans un écrit antérieur à celui où on les avait remarqués jusqu'alors. Enfin, il n'existe aucun témoignage de la langue orale, où le mot peut être apparu bien avant d'être écrit.

1.5. Classement alphabétique ou idéologique?

Le classement alphabétique, qui nous paraît aujourd'hui normal et caractéristique des dictionnaires, n'a pas toujours été considéré comme la solution idéale. Le Dictionnaire de l'Académie française de 1694 avait plutôt adopté un classement par famille de mots : *malaise* est classé sous l'article *aise*, *ainé* sous *naître*, *ennemi* et *inimitié* sous *amour*, etc. Abandonné par la majorité des dictionnaires, un système similaire a cependant encore été retenu par von Wartburg pour son grand dictionnaire étymologique. Une solution mitoyenne est celle du *Lexis* des éditions Larousse (1979), qui limite les familles aux termes les plus proches, l'objectif, parfaitement défendable au plan pédagogique, étant de faire découvrir à un usager les mots apparentés à celui qu'il consulte. Ce genre de préoccupation devient sans objet avec les dictionnaires électroniques.

1.6. Présence d'exemple

Les exemples sont apparus en français avec le dictionnaire de Richelet, en 1680 (voir ci-dessous). Ils ont une triple utilité : Ils éclairent le sens d'un mot par son emploi en contexte : « Citons le cas de *chien* défini ainsi : « Animal domestique, dont il existe de nombreuses races, qui garde la maison ou les troupeaux et qui aide l'homme à chasser. » La définition évoque les principales activités que nous pourrions appeler « professionnelles » du chien, mais elle ne signale pas deux aspects fondamentaux, familiers aux enfants : le chien *aboie*, le chien *mord*.

Dans un dictionnaire de plus grand format, nous aurions pu ajouter des phrases du type suivant : le chien dort dans sa *niche* ; le chien *grogne* en *rongeant* un os ; le chien *fait le beau* pour avoir un sucre, etc. Grâce à de tels exemples, non seulement la définition du chien est précisée, mais on présente au lecteur plusieurs situations à la fois concrètes [...] et linguistiques [...] où apparaît l'animal »⁷.

Les exemples mettent en évidence les rapports syntaxiques d'un mot avec d'autres, comme le choix de la préposition acceptée par un verbe (*aider quelqu'un à, dans, pour*), la place de certains adjectifs, etc.

Les exemples attirent l'attention sur les cas où le mot fait partie d'une locution, d'un cliché : une discussion *animée*, un soleil *radieux*, perdre la *face*, etc.⁸

Un **exemple** est une mise en contexte de l'entrée. Il peut être soit forgé, c'est-à-dire inventé par le lexicographe, soit attesté, auquel cas il constitue une **citation** (éventuellement un proverbe). Il peut également être glosé, dans le cas où il introduit une définition. Par exemple dans le Petit Robert, à l'entrée poudre, on trouve « *Poudre de perlimpinpin*, que les charlatans vendaient en la donnant pour une panacée ». Les exemples sont essentiels dans un dictionnaire. Ils permettent de donner un peu de vie aux mots décrits, qui sans cela seraient épinglés, par ordre alphabétique, comme des papillons morts dans une vitrine. Selon une formule de Voltaire, reprise plus tard par Pierre Larousse, « un dictionnaire sans exemple n'est qu'un squelette ».

Autres cas : *La **vedette** d'un article est la mise en forme typographique de son entrée, qui permet de la mettre en valeur. Par exemple, la vedette peut être en gras, en petites capitales, en minuscules, en rouge, en noir, etc. *Un **renvoi** est soit contenu à l'intérieur d'un article, soit en constitue un à lui tout seul. Dans le premier cas, il complète la définition en renvoyant le lecteur vers un article où d'autres informations sont disponibles ; dans le deuxième cas, il indique que le mot recherché est traité à un autre endroit du dictionnaire. Un **doublon** est une définition qui se trouve à deux endroits du dictionnaire. Les lexicographes évitent d'en produire car ils sont nuisibles. D'une part, ils prennent de la place inutilement, et d'autre part, ils créent un risque de contradiction. En effet, lorsqu'en deux points du dictionnaire deux définitions décrivent la même chose, il y a un risque que celles-ci se confrontent. Prenons un exemple dans le Petit Larousse 2006 : Entrée *bon enfant* : « plein de bienveillance et de candeur. » Entrée *enfant* : « *Bon enfant* [exemple glosé], d'une gentillesse simple ; accommodant. » Ce n'est pas tout à fait la même chose ! *La **refonte** d'un dictionnaire est une nouvelle édition pour laquelle toute l'édition précédente a été remise en question. Le Petit Larousse, dont une nouvelle édition paraît chaque année, subit une refonte tous les six à dix ans environ. Le millésime 1998, comme le 2005, est une refonte : le nombre de pages, les polices, les illustrations ont changé, de nombreuses définitions ont été refaites, la nomenclature et la mise en pages ont été revues ; tandis que le millésime 2004, n'étant pas une refonte, ressemble beaucoup au millésime 2003 (quelques mots ajoutés, peu de définitions remaniées). Attention : dans le Petit

Larousse, les refontes de la partie Noms communs et de la partie Noms propres ne sont pas forcément simultanées !

*Un dictionnaire **informatisé** est un dictionnaire conçu en premier lieu pour une version papier, dans lequel on insère des balises afin de le rendre exploitable sur un support informatique. Le Petit Larousse a été balisé à l'occasion de la refonte du millésime 1998, et il a dès lors été disponible sur cédérom. *Un dictionnaire électronique est un dictionnaire qui n'existe que sur support informatique, comme par exemple le dictionnaire de synonymes intégré au logiciel Word, ou bien le Dictionnaire du moyen français (DMF). La distinction entre dictionnaire informatisé et dictionnaire électronique n'est pas tout à fait établie.

VII.Définition

Un dictionnaire doit d'abord donner la définition du mot. Cette opération, bien plus complexe qu'elle n'en a l'air, est « sans conteste l'élément de l'article du dictionnaire qui est le plus difficile à réaliser⁴ ». Elle occupe les logiciens depuis des siècles et est également étudiée par la linguistique, la sémiotique et la psycho-sociologie. Selon la méthode fondée par Aristote, définir consiste à découvrir les attributs essentiels, en identifiant les différences et en remontant, par paliers successifs, à la catégorie supérieure. Ainsi, on définirait le chien comme un animal de la classe des mammifères, ordre des carnivores et famille des canidés. En procédant ainsi, il faut évidemment veiller à ne pas empiéter sur le sens d'autres mots..

Dans la pratique, les définitions incorporent aussi des propriétés non essentielles, mais qui aident le lecteur à identifier ce dont il est question. Ainsi, une définition du chien va **inclure** qu'il peut servir comme chien de garde, de chasse, de trait, etc. Ces notations sont de nature encyclopédique, tout comme le fait qu'il aime ronger un os. De nombreux dictionnaires intègrent ces données encyclopédiques au moyen d'exemples.

Il est rare qu'une seule définition épuise tous les sens d'un mot. Le plus souvent, un mot va avoir plusieurs acceptions, c'est-à-dire plusieurs significations, phénomène que l'on désigne par le terme de **polysémie**. Dans certains cas, un mot peut même désigner deux réalités opposées, comme le mot « hôte » qui peut signifier, selon le contexte, la personne qui accueille ou celle qui est accueillies⁵. Souvent, la différence de sens provient d'un emploi figuré plutôt que littéral ou des déplacements de sens d'un domaine d'activité à un autre. Ainsi, le sens du mot « fuite » varie selon qu'il est utilisé en droit, en peinture, en aéronautique, en économie, en plomberie ou en politique⁶. Un dictionnaire doit non seulement identifier les divers sens du mot, mais encore les classer d'une façon aussi

cohérente et significative que possible. Il peut également comporter un répertoire indexé pour en faciliter l'utilisation.

1. La présentation polysémique ou homonymique C'est un choix en principe linguistique, mais on se demande parfois si ce n'est pas plutôt arbitraire.

- La présentation polysémique utilise une seule entrée, mais donne ensuite une série de sens différents, en établissant les liaisons, voire en marquant fortement (1. / 2.) des sens très éloignés. L'entrée est donc écrite une seule fois. C'est le choix du *Robert*.

Ex. : BOUTON : sur une plante / sur la peau / sur un vêtement

- La présentation homonymique utilisera plusieurs entrées, comme s'il s'agissait de mots différents (ex. : 3 entrées pour BOUTON). C'est le choix du *DFC*, du *Lexis*, et en général de Larousse.

En fait, c'est un choix très difficile, souvent subjectif.

2. L'ordre des définitions

Les lexicologues adoptent l'un des deux choix suivants :

* La fréquence d'utilisation : on commence par le sens le plus courant à notre époque, et on termine par les sens rares ou vieillis. C'est le choix des dictionnaires encyclopédiques (de *choses*), ainsi que de certains dictionnaires de langue (*DFC*), c'est le choix chez Larousse, mais aussi dans les dictionnaires courants chez Hachette, etc.

* L'ordre historique : les sens d'origine d'abord, et les sens dérivés ensuite. C'est le choix des dictionnaires de langue le plus souvent (*Robert*, *Littre*). Cela amène (ou permet) l'ajout d'autres indications : les dates d'apparition des différentes acceptions, et les glissements de sens (*par analogie* = par métaphore, ou *par extension* = par métonymie). Ces dictionnaires sont donc en plus des ouvrages de culture.

3. La nature des définitions

Il existe bien des possibilités, voici quelques exemples :

Plumard : *lit* (synonyme, de même catégorie + niveau de langue)

Échotier : *rédacteur chargé des échos dans un journal* (groupe, dont l'élément régisseur est de même catégorie, et est un hyperonyme, dont on limite ensuite le sens)

Blancheur : *qualité de ce qui est blanc* (groupe utilisant un terme définisseur : *qualité / action / opération / état / manière / propriété...*)

Impossible : *qui n'est pas possible* (définition par opposition, ici négation de l'antonyme)

La définition peut être : une périphrase synonymique ! (le même sens en d'autres mots)

Les définitions morpho-sémantiques

Vanité: Caractère de ce qui est vain, de ce dont la réalité ou la valeur est illusoire.

Fermeté: Qualité de ce qui est ferme, solide, consistant.

Courageux: Qui a ou qui manifeste du courage, qui exprime le courage.

Insulté: Qui a reçu une insulte.

Les définitions métalinguistiques

Papa: Terme affectueux par lequel les enfants désignent leur père, et dont se servent familièrement les personnes qui leur parlent de lui.

Nous: Pronom personnel de la première personne du pluriel
définition par inclusion

Le classement hiérarchique

Genre (animal)

Espèce (le chien)! (le chat)! ! (la souris)

Individus (ce chien, ce chien) (ce chat, ce chat) (cette souris, cette souris)

Ahmed Bououd

FLSH Ain Chock , Université Hassan II , Casablanca.

E mail : bououd1@yahoo.fr

Site : bououd.e-monsite.com